

PV DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 14 MARS 2013 A 19H00 A LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE CHARNOT

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue toutes les personnes présentes ainsi que le public et la presse, tout en leur souhaitant la cordiale bienvenue. L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la douleur, en particulier à

Emmanuel Bender, conseiller municipal, pour le décès de son beau-père

Joachim Perraudin, conseiller général, pour le décès de sa grand-mère

Flavien Bender, conseiller général, pour le décès de son grand-père

Célestin Tamarcaz, conseiller général, pour le décès de sa grand-mère.

Michel Dorsaz adresse ses félicitations aux élus à la députation cantonale en tant que députés suppléants :

| | |
|----------------------|--------|
| Florentin Carron | (PDC) |
| Jérôme Desmeules | (UDC) |
| André-Marcel Malbois | (UDC) |
| Célestin Tamarcaz | (MISE) |

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance - Contrôle des présences.
2. PV de la séance constitutive du CG du mardi 22 janvier 2013.
3. Budget 2013 – Municipalité – Services Industriels.
4. Crédit d'engagement : « Agrandissement et rénovation de la Maison de Commune ».
5. Prorogation de crédit : 340.503.00 « Infrastructures sportives (vestiaire + cantine) ».
6. Nomination de l'organe de révision.
7. Postulat No 64 : « Des déchets moins chers pour la commune,... »
8. Vacances de la législature 2013-2016.
9. Projet d'aménagement de la rue du centre de Vers-l'Eglise.
10. Message de l'exécutif.
11. Divers.

Une proposition de modification est demandée par **Vincent Günther** pour le MISE, en raison de la démission de la commission de gestion de Jennifer Lygren.

Michel Dorsaz propose donc de faire passer le point 8 de l'ordre du jour, Vacances de la législature 2013-2016, en point 9, et d'inclure un nouveau point 8 : Démission/nomination d'un membre de la commission de gestion.

L'ordre du jour, avec les modifications proposées, est accepté à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences

Excusé : Frédéric Leresche, PLR

Jeanne-Andrée Volken, secrétaire du Conseil général, fait circuler la liste des présences.

2. PV de la séance constitutive du CG du mardi 22 janvier 2013

Une modification est demandée par Flavien Bender sur sa présentation en page 3 : il n'est pas expert comptable, mais il a un diplôme de gestion de fortune, d'où proposition du texte suivant :

« Natif de Fully, Flavien a œuvré dans plusieurs entreprises à Genève, dans différents secteurs comme la comptabilité ainsi que le trading des matières. De retour en Valais, il travaille pour une banque de la région comme gestionnaire de fortune. »

Aucune autre modification n'est demandée.

Le PV, avec la modification indiquée ci-dessus, est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2013 – Municipalité – Services Industriels

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, passe la parole à **Vincent Maret**, rapporteur de la commission de gestion (COGEST).

Pour la Municipalité, la marge d'autofinancement (différence entre les charges et les recettes du budget de fonctionnement) du budget 2013 est de 16 % (contre 17% pour le budget 2012).

Les investissements ordinaires budgétés en 2013 représentent un degré d'autofinancement de 103.2%.

Après les amortissements prévus de Fr 3'708'956.-, c'est un boni de Fr 353'244.- qui est prévu pour la municipalité en 2013 (dans le budget 2012, le boni était de Fr 1'052'019.-).

A noter que l'endettement consolidé a régressé de Fr 1'194'431.- entre 2005 et 2011, soit de 4 %.

Quand aux SI ; La marge d'autofinancement 2013 est de 17% (contre 16% pour le budget 2012 et les comptes 2011).

Les investissements ordinaires budgétés en 2013 représentent un degré d'autofinancement de 100.2% (contre 99.4% dans le budget 2012).

Après les amortissements prévus de Fr 1'982'500.-, c'est un boni de Fr 16'700.- qui est prévu pour les SI en 2013 (dans le budget 2012 le boni était de Fr 156'115.- et dans les comptes 2011 de Fr 32'762.-).

En conclusion, **Vincent Maret** souligne le bon déroulement des séances réunissant la commission de gestion, les conseillers communaux et les chefs de service. Il attire l'attention sur l'augmentation constante des charges d'exploitation. Ce point doit être observé avec la plus grande attention.

La commission de gestion accepte, à l'unanimité des membres présents, les budgets 2013 de la Municipalité et des SI.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, avant de passer la parole aux groupes, souligne le point du budget qui a suscité force discussions lors des séances de la commission de gestion: la cantine et les vestiaires du football.

La parole est transmise au conseiller municipal en charge de ce dossier, **Grégory Carron** :

La forme d'un crédit complémentaire peut être utilisée au moment où la dépense physique a déjà été engagée et qu'il est constaté un dépassement des prévisions, de préférence avant de dépenser l'argent. Dans le cas particulier des cantine/vestiaires, c'est une demande de prorogation qui a été déposée parce que la dépense prévue dans le budget 2012 n'a pas pu être engagée en raison de l'ouverture d'une procédure administrative.

Par contre le Conseil communal a porté un montant complémentaire de CHF 600'000.- dans le budget ordinaire 2013 des investissements en raison d'une adaptation du projet, encouragée par la commission édilité en avril 2012, soit :

Terrasse couverte pour une éventuelle extension future, (vestiaire ou cantine).

Agrandissement de la partie cuisine pour pouvoir l'équiper d'une installation professionnelle.

Intégration d'une buanderie pour l'usage commun du FC Fully et du service conciergerie de la commune.

Grégory Carron précise que le Conseil communal n'a, à aucun moment, eu le dessein de leurrer le Conseil général.

Jean-Luc Maechler, conseiller général PLR, demande comment s'est fait le choix du projet retenu.

Grégory Carron explique qu'il y a eu mise au concours. Le choix s'est arrêté sur le projet du bureau d'architecture ATB Léonard Bender, qui travaille avec une sensibilité au développement durable, car c'était le projet s'harmonisant le mieux avec notre salle polyvalente.

Les adjudications des travaux se font de gré à gré. Les prix sont déjà connus du Conseil communal.

Anouchka Plaschy-Rémondeulaz, conseillère générale PLR, demande si la cantine pourra accueillir des enfants. Pourra-t-elle être utilisée pour des besoins d'ordre culturel ?

Grégory Carron répond que la cantine peut accueillir 140 élèves si nécessaire, en deux services. Pour l'instant, la Commune de Saxon ne voit pas la nécessité de faire prendre les repas sur place, d'où la non installation d'une cuisine professionnelle. Dans un premier temps, pour les élèves devant manger à la cantine à midi, il est prévu de travailler avec les partenaires existant sur la commune (home, etc..). La possibilité de l'utilisation de la cantine pour un goûter ou l'autre n'est pas exclue.

David Diamantini, conseiller général PDC : Cette cantine est-elle ouverte à la location, est-elle mise à disposition des autres sociétés ?

Grégory Carron : Le Conseil communal va préparer un règlement d'utilisation pour la mise à disposition des locaux.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, remercie Grégory Carron pour sa présentation et passe la parole aux groupes qui veulent s'exprimer sur le budget 2013.

David Diamantini, pour le groupe PDC, remercie la COGEST pour l'excellent travail effectué. Il souligne la très bonne entente et l'ambiance constructive relevées tant à l'interne de la commission que dans ses rapports avec le Conseil communal.

Le groupe relève les points suivants :

L'autofinancement à 103% c'est bien, mais il serait préférable de l'augmenter et d'atteindre un objectif de 120%. Pour cela, ne faudrait-il pas réduire les coûts de fonctionnement ?

FMdF SA : Quelle est la vision du Conseil communal pour les 5, 10, 15 ans ?

Corps de police : A quand un renforcement de l'effectif ? On considère qu'il faut 1 agent pour 1000 habitants et que la commune compte, à l'heure actuelle, 4 agents pour 8'000 habitants. A quand le plan d'action et dans quel délai ?

Du côté des recettes a-t-on la volonté de rendre la commune plus attrayante ? D'attirer des entreprises, des personnes morales, des sièges sociaux par la mise à disposition d'infrastructures ?

Le groupe PDC accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget 2013 de la Municipalité et des Services Industriels tels que présentés et commentés.

Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR, relève que le budget est équilibré et cela malgré un exercice difficile. Un grand merci à la COGEST pour le travail détaillé lors de la lecture du budget.

Toutefois le groupe amène quelques commentaires :

Le budget, malgré son équilibre, suscite de l'inquiétude due au manque de marge de manœuvre.

De **nouvelles sources financières** doivent être trouvées. Pour ce faire, la Municipalité doit s'appuyer sur les commissions permanentes du Conseil général.

Le groupe PLR accepte le budget 2013 de la Municipalité et des Services Industriels tels que présentés.

Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC, remercie le Conseil communal, la COGEST et les employés de l'administration communale pour le travail fourni sur le budget 2013. Le groupe constate avec satisfaction que la situation financière globale et la marge d'autofinancement sont à des niveaux satisfaisants.

Toutefois il apporte quelques remarques :

En l'absence de possibilité de voter ce budget rubrique par rubrique, ni la COGEST ni le Conseil général ne peuvent fixer d'orientation sur des postes budgétaires précis. Aussi, le groupe UDC restera vigilant et sera une force de proposition pour que les bons instruments soient mis en place, afin que notre commune s'engage sur la voie d'un désendettement progressif.

La commune est partie prenante dans nombre d'associations ou sociétés qu'elle subventionne. Le groupe UDC pense qu'il existe un manque de transparence et de visibilité comptable de la part de celles-ci. Il serait intéressant d'avoir accès aux comptabilités de ces associations plus facilement (Asofy, Fête de la Châtaigne, SD, ...).

FMdF SA : le groupe UDC en appelle à la vigilance du conseil communal quant à l'analyse de la situation actuelle et des perceptives futures.

Au vu de la situation équilibrée du budget et de l'absence de possibilité de faire des modifications ciblées pour le moment, le groupe UDC recommande d'approuver le budget 2013 de la Commune et des Services Industriels.

Célestin Taramarcaz, pour le groupe MISE, relève que le budget 2013 prévoit un niveau d'investissement important et un endettement supplémentaire, situation que le groupe comprend au vu des explications fournies.

La COGEST relève un taux d'autofinancement prévu de 103%, elle indique un budget équilibré avec peu de marge de manœuvre. Pour l'avenir, le groupe MISE souhaite que le degré d'autofinancement atteigne 110%, afin de dégager un montant suffisant pour rembourser les dettes.

Le groupe MISE exprime quelques remarques :

Qu'en est-il de l'augmentation de plus de CHF 150'000.- au poste 541 « garderie d'enfants, crèche », ce qui, au passage, réjouit le groupe ? Combien de nouvelles places d'accueil cela représente-t-il ?

Où en est le projet de réduction de pression sur le réseau d'eau, quand on connaît une centaine de réparations sur le réseau par année ?

Concernant les FMdF SA, et suite au malheureux accident, le groupe insiste auprès de la Commune pour que les charges soient réellement baissées de 50%, comme cela a été dit à la commission de gestion.

Pour conclure, le groupe MISE remercie le Conseil communal et les membres de l'administration pour l'établissement de ce budget 2013. Le groupe approuve le contenu dans sa globalité.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, passe la parole à la Municipalité.

Edouard Fellay, Président de la Municipalité, explique que depuis plusieurs années le Conseil communal respecte un double objectif (marge de 6 millions au minimum et un autofinancement d'au moins 100%) qui permet d'assumer nos investissements, tout en stabilisant la dette.

La dette a même régressé depuis 2005, mais elle va augmenter avec la construction prochaine du cycle d'orientation et la rénovation de la maison de la commune, deux projets qui seront financés par un recours à l'emprunt.

Sur le plan administratif, l'audit est arrivé à son terme. Du côté des effectifs, globalement, l'administration est au complet.

Secteur de la police : le Conseil communal étudie diverses solutions pour augmenter ses effectifs d'ici 2014 - 2016, en lien avec divers partenaires (par exemple l'Etat). L'effectif passera de 4 à 6 personnes.

Pour le réseau d'eau potable, le souci est récurrent depuis des années. Une étude est en cours.

Marge d'autofinancement : le Conseil communal fait le maximum pour maintenir cette marge, voire l'augmenter.

Transparence de la comptabilité des associations que la commune subventionne : le caissier communal Gérald Granges contrôle les dépenses et recettes éventuelles des dites associations à intervalle régulier (chaque 3 - 4 - 6 mois, selon la nécessité).

FMdF SA : suite aux ennuis techniques survenus le 19 janvier 2013, la société Alpiq analyse les éléments. Un projet est en étude ; il sera finalisé ce printemps encore. Une réhabilitation est envisageable d'ici au printemps 2015. Le Conseil communal informera le législatif dès que le dossier se précisera.

La parole est donnée à **Caroline Ançay**, conseillère municipale PDC. Grand souci avec l'état actuel du réseau d'eau dont les conduites en acier sont à changer. C'est un projet de grande envergure. Un bureau spécialisé a été mandaté pour une étude globale du réseau et la détermination des secteurs devant être prioritairement rénovés. En parallèle, sera étudié le plan de financement adéquat relatif aux objectifs fixés.

La parole est donnée à **Alain Mermoud**, conseiller municipal PLR. Le développement économique dépend de plusieurs critères. Tout d'abord, il faut inventorier les zones telles que Mazembroz, Branson ou la route de Charnot, puis analyser leurs avantages (sortie d'autoroute, ...) et désavantages (terrains privés, terrains en zone rouge sur la carte des dangers, aménagements faibles, ...).

Alain Mermoud lance un appel à tous pour trouver des solutions en vue d'un développement favorisant des rentrées fiscales afin que nos jeunes puissent travailler sur la commune. Toute idée est bienvenue.

La parole est donnée à **Grégory Carron**, conseiller municipal PLR. Il nous transmet les informations suivantes :

Pour répondre au souci du MISE concernant le montant des CHF 150'000.- :

L'ASOFY est une association créée en 2005, association socioculturelle affiliée à la Commune de Fully, ouverte à toute la population avec une priorité donnée à la jeunesse de Fully. Elle soutient et coache des projets de jeunes en vue de les réaliser. Elle présente ses comptes au caissier communal.

L'association planète enfant est une structure d'accueil pour la petite enfance, un lieu de socialisation ou la garde des enfants peut être confiée à l'une des trois structures existantes sur la commune :

Crèches Pouce (Vers-l'Eglise) ou Soleil bleu (Branson)

UAPE (Ecoles de Saxé et de Vers-l'Eglise)

Mamans de jour /parents d'accueil.

Ces structures accueillent environ, par année, 320 enfants de 0 à 12 ans. Sont à l'étude 6 places de nurserie et l'augmentation de 8 à 12 places dans les structures existantes.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, demande à Vincent Maret s'il veut encore faire un commentaire sur le budget 2013. Etant donné que non, nous passons aux votes.

Décisions annuelles d'imposition :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Coefficient | 1.3 |
| Indexation | 155 |
| Impôt communal sur les chiens | Fr. 140.- |

| | |
|-------------------------------------|------|
| Taux d'intérêt rémunérateur art.193 | 0.5% |
| Taux d'intérêt moratoire | 3.5% |
| Taux d'intérêt de remboursement | 3.5% |
| Intérêt compensatoire | 3.5% |

Les taux proposés sont acceptés à l'unanimité.

Budget 2013 de la Municipalité et des Services Industriels :

Les conseillers généraux **acceptent à l'unanimité** le budget de la Municipalité et des Services Industriels tel que présenté.

4. Crédit d'engagement : « Agrandissement et rénovation de la Maison de Commune »

Ce crédit d'engagement s'élève à CHF 2'200'000.-. L'agrandissement et la rénovation de la Maison de Commune deviennent une nécessité au vu du nombre d'habitants - 8'000 - et du renforcement des postes de travail.

L'étude effectuée a révélé des défauts importants tels que des locaux exigus, un manque d'isolation thermique, une absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite, la non-conformité du bâtiment aux normes parasismiques, la déficience de l'installation électrique.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, passe la parole aux différents groupes.

Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR, relève que cette rénovation engendre un coût qui est nécessaire. Il demande que le budget soit respecté.

Le groupe PLR accepte ce crédit.

Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC : Le groupe ne remet pas en cause les transformations de la Maison de Commune, mais a quelques inquiétudes sur la gestion financière globale du chantier. Il demande au Conseil communal, en cas de dépassement du budget initial, d'utiliser les procédures habituelles, telles que prorogation de crédit ou crédit complémentaire, afin de ne pas se trouver dans la même situation que celle du dossier « cantine du football ».

Le groupe UDC remercie le Conseil communal qui a exprimé sa volonté de transmettre en tout temps un suivi de l'évolution financière du projet.

Le groupe UDC recommande l'approbation du projet.

Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE : Le groupe trouve que l'agrandissement et la rénovation de la Maison de Commune sont justifiés pour des raisons d'assainissement et de besoins structurels. Il sera attentif à l'évolution du coût, en espérant que les 2.2 millions de crédit ne se transforment pas en 4.4 millions. Avec cette réserve, le groupe MISE soutient ce crédit d'engagement.

David Diamantini, pour le groupe PDC, informe que le groupe s'est plutôt soucieux du choix de la commission permanente qui doit suivre l'avancement des travaux. Le groupe suggère que la commission d'édilité soit en charge de ce dossier, comme cela avait été le cas auparavant pour la construction de la salle polyvalente.

Le groupe accepte le crédit d'engagement.

Vincent Maret, rapporteur de la COGEST, confirme que les informations ont été données de façon détaillée et de ce fait la COGEST a accepté à l'unanimité des membres présents la demande de crédit d'engagement.

Nous passons au vote et c'est à l'**unanimité que le crédit d'engagement est accepté.**

5. Prorogation de crédit : 340.503.00 « Infrastructures sportives (vestiaire + cantine)

Infrastructures sportives (vestiaires + cantine) CHF 1'360'000.-

La construction du bâtiment destiné à accueillir les vestiaires de la zone sportive ainsi qu'une cantine mixte pour des besoins sportifs et scolaires devait se réaliser dès l'été 2012. L'autorisation de construire a été notifiée le 5 juillet 2012, mais celle-ci n'est pas entrée en force.

Vincent Maret, rapporteur de la COGEST : les membres de la COGEST ont unanimement relevé le manque de transparence quant à l'augmentation du coût de CHF 1'600'000.- (plan quadriennal 2012) à CHF 2'100'000.-. Si l'augmentation en elle-même est justifiable et compréhensible avec le redimensionnement du projet et de la volonté d'anticiper une cantine scolaire, la forme, elle, laisse à désirer. Sans l'attention accrue portée par la commission à l'examen des budgets (comparaison avec les documents 2012) et les questions posées, cette augmentation serait passée presque inaperçue. Le président de la commission se prononçant pour l'acceptation, la COGEST accepte, par 5 oui, 5 non et 1 abstention, la prorogation de crédit.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, passe la parole aux différents groupes.

Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR : Suite à la présentation faite auparavant, et aussi après diverses discussions au sein du groupe sur la manière dont l'augmentation a été présentée, le groupe accepte cette prorogation de crédit car c'est un beau projet qui se dessine et qui, le groupe l'espère, pourra être utilisé par tous.

Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC : Ce n'est pas la prorogation en elle-même qui a été le sujet d'un grand débat au sein du groupe, mais surtout la manière dont l'augmentation de crédit a été présentée.

Nous ne parlons pas de petits montants mais d'un demi-million de francs. C'est pourquoi, le groupe UDC tient à dire que, puisque on parle de football, il adresse un carton jaune au Conseil communal. Cette manière de faire ne doit pas se reproduire à l'avenir, au risque d'essuyer un refus.

Le montant de cet investissement paraît élevé. Et suite au courrier que nous avons tous reçu récemment, selon lequel les aspects du dossier relatifs à la circulation n'ont pas été pris en compte, le groupe s'interroge : Allons nous recevoir encore de nouvelles demandes de crédits complémentaires pour supporter ces changements ?

Changement de législature et de dicastère oblige, le groupe accorde pour cette fois le bénéfice du doute au Conseil communal et laisse la liberté de vote à ses membres.

Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE indique que cette prorogation suscite quelques inquiétudes par son manque de transparence (modifications de ce projet tant au niveau financier que conceptuel) malgré les explications données par le conseiller municipal Grégory Carron. Au vu de ce qui précède, le MISE ne donne pas de consigne de vote particulière sur cette demande de prorogation de crédit.

David Diamantini, pour le groupe PDC, pose quelques questions :

Qui seront les propriétaires (clubs, commune, cycle...) ?

Comment seront réparties les recettes ?

Conciergerie et entretien : qui s'en chargera ? à quel coût ?

Malgré le manque de transparence, justement relevé par tous les groupes, le PDC accepte cette prorogation de crédit.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, demande si d'autres personnes veulent intervenir. Cela n'étant pas le cas, nous passons au vote.

La demande de prorogation de crédit est acceptée par

35 oui

3 refus

3 abstentions

6. Nomination de l'organe de révision

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, propose de reconduire la fiduciaire DINI CHAPPOT, pour cette législature 2013-2016, en tant qu'organe de révision des comptes de la Municipalité et des SI.

Nous passons au vote **et c'est à l'unanimité que l'organe de révision DINI CHAPPOT est accepté.**

7. Postulat N° 64 : « Des déchets moins chers pour la commune,... »

Des déchets moins chers pour la commune, mais à quand la baisse pour les Fulliérains ?

Cette question va avec le fait que la SATOM réduit les taxes d'élimination des ordures ménagères et des encombrants de 28%, selon le postulat du groupe UDC, postulat déposé le 28.12.2012 et signé notamment par Jérôme Desmeules et Romaine Wailliez.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, passe la parole à **Jérôme Desmeules**, conseiller général UDC. Ces taxes sont un sujet sensible, tout autant que l'état de propreté de la commune. Comment obtenir la propreté à moindre coût ? Doit-on revoir un partenariat plus conséquent avec la SATOM ? L'objectif du postulat est d'induire une réflexion pour que la réduction des coûts facturés se répercute sur les taxes payées par les ménages et les entreprises.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière.

Nous passons au vote. **C'est à l'unanimité que les conseillers généraux acceptent l'entrée en matière.**

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, passe la parole aux groupes.

Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR : Ce postulat soulève un bon point, le coût des déchets. Mais la baisse indiquée de 28% a peu de répercussion à l'heure actuelle sur nos taxes. Le groupe ne prend pas position sur ce postulat.

Célestin Taramarçaz, pour le groupe MISE, informe que le groupe ne souhaite pas réduire les taxes actuelles, mais améliorer les prestations (infrastructures de la déchetterie, rajout des conteneurs d'huile et autres déchets...). Il faudrait plutôt agir pour favoriser un tri plus important, ce qui amènerait une baisse du volume des déchets. Le groupe pense que c'est le règlement actuel qui doit être revu et non le niveau des taxes.

Le groupe refuse le postulat mais il soutient l'étude d'une réforme du règlement communal dans le but de répondre rapidement à la loi sur les déchets.

David Diamantini, pour le groupe PDC, signale que la baisse est peu significative (Fr. 2.-/ habitant). Le groupe PDC refuse ce postulat.

Caroline Ançay, conseillère municipale PDC, en charge de la voirie, dit prendre acte de ce postulat. Elle informe aussi que le dossier de la gestion des déchets est en cours d'étude avec l'association des communes valaisannes, car il est bien évident que dans ce dossier nous ne pouvons pas agir seuls.

Jérôme Desmeules conclut en expliquant que ce postulat veut faire prendre conscience que notre commune voit une augmentation conséquente de ses déchets et qu'il est nécessaire de se pencher au plus vite sur ce problème.

Nous passons au vote.

Le postulat No 64 est refusé par 28 non 14 oui

8. Vacations de la législature 2013-2016

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, rappelle que depuis la législature 2005-2008 aucune augmentation n'est intervenue. En séance du bureau, les avis ont été très partagés, d'où deux variantes proposées.

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Variante A /Idem à 2009 -2012 soit : | CHF 60.- | séance plénière |
| | CHF 40.- | séance du bureau |
| | CHF 40.-/2h + 20.-/h supp. | séance de commission |
| | CHF 20.-/h | Indemnité président |
| | | + rapporteur de commission |
| | CHF 2'500.- | président du CG |
| | CHF 900.- | vice-président du CG |
| | CHF 2'600.- | secrétaire du CG |
| Varainte B soit : | | |
| | CHF 70.- | séance plénière |

| | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| CHF 50.- | séance du bureau |
| CHF 50.-/2h + 25.-/h supp. | séance de commission |
| CHF 25.-/h | Indemnité président + rapporteur |
| CHF 2'500.- | président du CG |
| CHF 900.- | vice-président du CG |
| CHF 2'600.- | secrétaire du CG |

Jérôme Desmeules, pour le groupe UDC rappelle que, dans la législature précédente, le groupe UDC n'a eu de cesse d'attirer l'attention sur le fait qu'il demandait des économies. Une manière d'économiser est de renoncer à une hausse de notre rémunération. Le groupe UDC propose d'envoyer un signal clair, de refuser la hausse des vacations de la législature 2013-2016 et de se prononcer pour le statut quo.

Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR : Le groupe ne prend pas position mais relève tout de même que les engagements sont importants et que toute augmentation est une forme de reconnaissance. Le groupe ne donne pas de consigne de vote.

David Diamantini, pour le groupe PDC : Il faut contribuer à la maîtrise des dépenses et aux économies, il est donc judicieux de refuser cette augmentation. Notre travail pour la collectivité rapporte un enrichissement qui n'a pas de prix. Le groupe PDC retient donc la variante A.

Célestin Taramarcz, pour le groupe MISE : Le groupe soutient l'augmentation des tarifs de présence, les séances du plénum devenant de plus en plus longues.

Nous passons au vote.

| | | |
|-------------------|--|---------------|
| Variante A | pour le maintien des vacations de la législature précédente | 31 oui |
| Variante B | pour une augmentation | 12 oui |

La variante A est acceptée par 31 oui contre 12.

9. Démission – élection de la commission de gestion

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, informe les conseillers généraux qu'une démission au sein de la COGEST lui a été communiquée par mail.

Cette démission vient de **Jennifer Lygren**, du MISE, qui commence par remercier les membres du Conseil général de l'avoir élue, avant d'expliquer que, pour des raisons organisationnelles, elle se doit de revoir son engagement.

Vincent Günther, pour le groupe MISE, propose comme nouveau membre de la COGEST Fabien Spina, 37 ans, marié et père de 2 enfants de 9 et 13 ans, responsable de gestion en informatique dans une entreprise régionale.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, précise que, d'un point de vue formel, il faudrait effectuer deux votes successifs, un pour la démission, l'autre pour le remplacement, ce dernier devant s'effectuer au bulletin secret. Il propose toutefois d'adopter une formule allégée, avec un seul vote à main levée.

Cette proposition ne soulève aucune opposition.

La démission de Jennifer Lygren de la COGEST et la nomination de Fabien Spina à la COGEST sont acceptées à l'unanimité.

10. Projet d'aménagement de la rue du centre de Vers l'Eglise

Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC, en charge de ce dossier, présente les personnes qui oeuvrent depuis deux ans sur ce projet :

| | |
|---|--------------------------|
| Stéphane Bessero, conseiller municipal MISE | Géomètre |
| Fabrice Franzetti | Bureau d'architecture SA |
| Pierre Boisset | Ingénieur |

Ce projet a été mis en route en mars 2011. Ce dossier est délicat entre autres pour les commerçants. De ce fait ils ont été invités à participer à certaines séances qui se sont avérées constructives. Le 5 mars 2012, le dossier a pu être présenté à la commission d'édilité dont les réflexions ont été prises en compte dans le projet présenté ce soir.

Ce projet de grande envergure va se dérouler pendant 3 ans sur plus de 480 m linéaires, pour un montant de CHF 2'600'000.-, avec des zones 30 km/h et 20 km/h, quelques places de parc en plus, des terrasses pour les cafés, une place centrale en face de la Maison de Commune, quelques ronds-points, etc...

Stéphane Bessero, Fabrice Franzetti et Pierre Boisset se succèdent pour présenter en détail le projet d'aménagement de la rue en s'appuyant sur un montage vidéo.

A l'issue de cette présentation, **Michel Dorsaz**, Président du Conseil général, ouvre la discussion.

Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC, informe que le dossier sera transmis à la commission d'édilité pour un nouveau regard.

Jean-Luc Maechler, Conseiller Général PLR, remercie toute l'équipe qui s'occupe de ce dossier pour cette belle présentation. Il exprime quelques inquiétudes en rappelant que certaines rénovations de rue, à Sierre par exemple, sont loin de faire l'unanimité.

Alexandre Dorsaz, conseiller général PDC, attire l'attention sur le trafic venant de la Fontaine, qui serait entièrement dirigé vers la Maison de Commune.

Stéphane Bessero, conseiller municipal MISE, explique que des priorités doivent être déterminées et que les gens de la Fontaine devront changer certaines habitudes en quittant le village sans passer par Vers-L'Eglise.

Romaine Wailliez, conseillère générale UDC, s'inquiète au sujet des deux zones, 20 km/h et 30 km/h, qui peuvent provoquer des problèmes de sécurité pour les enfants ou des difficultés d'accès aux commerces.

Fabrice Franzetti cite l'exemple de la Place du Midi, à Sion, où la zone 20km/h permet une heureuse cohabitation entre circulations motorisée et piétonnière, sans accident à ce jour.

Stéphane Bessero, conseiller municipal MISE, rappelle que des demandes sont venues de la commission scolaire et que des pétitions ont été déposées pour introduire des zones 20 km/h et des ralentisseurs. Il estime un peu anachronique la remarque de Romaine Wailliez.

Fabrice Franzetti rappelle que, dans ces zones, différents types de marquage au sol contribuent à l'amélioration de la sécurité.

Nicolas Maret, conseiller général PDC, trouve que le projet donne déjà envie de se balader dans la rue centrale de Fully, mais il se demande s'il n'y aurait pas possibilité de revoir le nombre et l'orientation des places de parc.

Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC, répond qu'il est difficile de faire mieux, car il faut laisser l'accès aux places privées. Il rappelle qu'il existe des places de parc aux extrémités du village, places qui sont souvent libres (ex : à la ravine, à la rue St-Symphorien, en dessus de la crypte, parfois dans la cour d'école).

Géraldine Granges Guenot, conseillère générale UDC, demande si un aménagement est prévu pour les structures UAPE et la crèche.

Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC, entend bien ce souci, mais il constate qu'il sera difficile de contenter tout le monde et que certaines habitudes devront être changées. Il est conscient que tous ces changements demanderont du temps.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, conclut ces échanges en remerciant les personnes qui ont pris le temps de présenter ce beau projet.

11. Message de l'exécutif

Edouard Fellay, Président de la Municipalité, remercie les conseillers généraux de la confiance exprimée en acceptant le budget 2013 ainsi que les différents crédits. La mise sur pied du budget ne s'est pas faite sans difficultés car, sur sept élus à l'exécutif, quatre sont nouveaux. Il leur a fallu rapidement prendre connaissance des dossiers de leurs dicastères. Ce travail s'est fait dans l'urgence, mais aussi consciencieusement et dans une bonne ambiance.

Edouard Fellay transmet les informations suivantes :

FMdF SA : Une réunion du conseil d'administration est prévue en avril 2013 pour la suite à donner à l'aménagement.

CO Fully / Saxon : Les autorisations de construire ont été accordées le 6 juillet 2012 pour la cantine et les vestiaires et le 17 décembre 2012 pour le CO. Mais les oppositions en cours, qui ont un effet suspensif, bloquent toujours le chantier.

Aucun accord à l'amiable, sous forme de convention, n'ayant été conclu à ce jour, les oppositions sont traitées par le Conseil d'Etat.

Par leur lettre adressée à tous les conseillers généraux, les opposants Céline et Bertrand Rémondeulaz, restés jusque là dans la discrétion, ont rendu publique leur opposition qu'ils motivent prioritairement par des motifs d'ordre sécuritaire (pas de trottoir, pas de piste cyclable, pas d'éclairage public dans cette zone).

Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC, répond aux arguments liés à la sécurité. Des ingénieurs, urbanistes, architectes et autorités politiques travaillent depuis des années sur ce dossier et se sont évidemment souciés de garantir la sécurité des futurs usagers du site, en priorité les élèves. Dans cette optique, on a également prévu de passer la totalité de la route bordant le canal, de Branson à Mazembroz, en zone 30 km/h réservée aux bordiers. Mais on ne pourra toutefois jamais y aménager des trottoirs à la demande.

Le Conseil communal considère que les tractations ont assez duré et que les opposants doivent assumer leurs responsabilités. La situation demeure donc bloquée jusqu'à nouvel avis.

Le Conseil communal souhaite vivement que cette affaire trouve une solution positive.

Grégory Carron, conseiller communal PLR, répond au postulat du groupe MISE : « Pour des installations solaires thermiques sur les bâtiments collectifs ».

La Commune étudie déjà cette possibilité pour toutes les rénovations des bâtiments communaux. Mais il n'est pas toujours rentable ou possible de coupler le mode de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire avec un système solaire thermique.

Pour les bâtiments privés, un premier encouragement est donné déjà par la directive communale pour l'efficacité énergétique qui prévoit une subvention de CHF 500.- pour la pose de panneaux solaires thermiques et qui propose également une subvention de CHF 500.- pour les audits énergétiques d'immeubles.

Grégory Carron donne ensuite diverses informations :

ASOFY : Samedi 15.06.2013 aura lieu une action « coffre ouvert ». Elle servira à récolter des fonds pour financer « Fully Bouge » 2013. Merci de faire bon accueil.

Commission d'intégration : Nous comptons 30 à 60 personnes en cours de français. Le dimanche 24 mars 2013, une exposition « légo », mise sur pied avec les écoles primaires, sera organisée sur le thème « Assembler pour Rassembler ».

Appartements Mosaïques : Ils sont tous loués, ce qui est tout bénéfique pour la commune qui assure une garantie de déficit.

Chômage : Situation quelque peu critique ; plus de 400 chômeurs, dont la moitié comme passifs, sont inscrits sur notre commune.

Aide sociale : 40 situations ouvertes.

Foyer de jour « le Moulin » : 840 jours d'accueil en 2012 pour 23 bénéficiaires. Et pour 2013 déjà 221 jours d'accueil pour 20 bénéficiaires.

Conciergerie salle de gym de Charnot : Après 34 ans de bons et loyaux services, Mme Raymonde Roduit a bien mérité sa retraite. La Commune la remercie et souhaite la bienvenue à Mme Nathalie Boson-Roduit qui a été nommée à ce poste.

Alain Mermoud, conseiller communal PLR, remercie d'abord les conseillers généraux pour l'approbation du budget 2013. Cela permettra au Conseil communal d'entamer, de continuer ou de finaliser des réalisations nécessaires au bien-être des habitants de notre commune.

Il est en charge des dicastères « Rhône, canaux, torrents et dangers naturels » et « agriculture, viticulture et développement économique ». Il a également la responsabilité du corps des sapeurs-pompier.

Le dossier qui le préoccupe en particulier est celui de R3, qui aura des répercussions sur l'ensemble de la population. Aujourd'hui l'Etat du Valais a publié une fiche de coordination et nous avons jusqu'au 11 avril 2013 pour prendre position. Cette fiche fixe les principes à respecter et définit les tâches respectives du canton et des communes.

Aujourd'hui selon les cartes des dangers, une grande partie de notre commune est en zone rouge, nous devons, nous devons nous battre pour que la sécurisation soit rapide, efficace et bon marché.

Stéphane Bessero, conseiller municipal MISE, informe que le plan de zones sera soumis au législatif en septembre prochain, après l'audition de tous les recourants qui seront entendus en avril et mai 2013.

Caroline Ançay, conseillère municipale PDC, donne un compte rendu sur les dossiers de ses dicastères, soit : les SI, la Voirie et le CO de Fully/Saxon.

SI : La priorité doit être donnée au réseau d'eau. Un bureau spécialisé sera mandaté pour concrétiser une étude globale. En parallèle, sera étudié un plan de financement adéquat relatif aux objectifs fixés.

Assainissement des eaux : Le collecteur rive gauche Châtaignier-Mazembroz sera terminé d'ici la fin de l'année ce qui veut dire que le 90% du réseau sera relié à la STEP. Concernant le collecteur des eaux usées, il y aura vraisemblablement des dépassements, car l'estimation faite en 2006 ne correspond plus aux coûts réels ; les travaux s'avèrent plus coûteux que prévus. Une demande spécifique pour la conduite d'eau vous sera faite (dépense liée).

Réseau séparatif des eaux : Sa réalisation se poursuit selon le PGEE. A ce jour, 1 million a été investi, sur un total annoncé de 32 millions. Cela peut paraître peu, mais ces dernières années priorité a été donnée à d'autres dossiers qui nécessitaient des interventions immédiates.

Cité de l'énergie : La Commune souhaite conserver et renouveler ce label. Des actions vont être développées dans ce sens.

KW/solaire : 105 parts sur les 167 mises à disposition ont trouvé preneur à ce jour. La directive communale « Energie », réalisée par la commission Environnement et Energie, rencontre un franc succès. La demande de subvention la plus demandée est celle concernant les vélos électriques.

Pour information : Le 17 avril 2013 une soirée télé-réseau aura lieu à Charnot.

Voirie : Des contacts ont été pris avec différents acteurs dans ce domaine pour analyser les variantes pour la déchetterie de la Botzache. Actuellement elle est gérée par RETRIPA ; la commune met à disposition le site et Retripa gère toute la logistique. Le dossier est en pleine construction.

Quant au recours concernant la taxe poubelle, le dossier est en cours de procédure.

CO Fully/Saxon : Des séances ont lieu chaque deux semaines. L'enveloppe financière est respectée à ce jour, mais les travaux n'ont toujours pas commencé suite à l'opposition en cours.

Caroline Ançay conclut en opposant ceux qui disent « A quoi bon ? » et ceux qui disent « Pourquoi pas ? ». Le futur de la commune de Fully, avec tous les défis qui l'attendent, dépend de nous tous.

Alexandre Caillet, conseiller municipal UDC, considère que le Conseil général est l'aiguillon qui permet de faire avancer les dossiers. Il doit travailler en collaboration étroite avec l'Exécutif.

Célestin Tamarcaz, conseiller général MISE, interpelle, au nom du groupe, Caroline Ançay sur le dossier Valéole et sur l'abandon du projet d'éolienne à Fully. Pour quelle raison la Commune s'est-elle retirée?

Caroline Ançay, conseillère municipale PDC, explique que le Conseil communal n'a pas pu se déterminer favorablement. Il ne s'est pas trouvé une majorité de conseillers communaux pour soutenir ce projet. En l'état, la commune de Fully reste actionnaire à 9 % de la société.

Célestin Tamarcaz, conseiller général MISE, au nom du groupe, pose les questions suivantes :
Qu'en est-il de la relation de la commune de Fully avec le CREPA ?

Qui au sein de l'exécutif en est responsable ?

Il ajoute que la commune de Fully est la seule à payer un montant forfaitaire (alors que les autres communes membres paient en fonction du nombre d'habitants). En l'occurrence, Fully paie proportionnellement beaucoup moins que les autres.

Alexandre Caillet, conseiller municipal UDC, répond que, pour l'instant, les relations restent les mêmes que les années précédentes.

12. Divers

Le dossier Valéole provoque différentes interventions du Conseil général.

Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, pose les questions suivantes : Est-ce que le représentant de Valéole ne serait plus en adéquation avec le nouveau conseil ?

Est-il prévu d'informer la population ?

Vincent Günther, conseiller général MISE, précise que la commune de Fully n'est pas forcément contre les éoliennes et que le Conseil général n'a pas pris position sur cette question.

D'autres, à l'instar de **Jean-Luc Maechler**, conseiller général PLR, se réjouissent du retrait du projet d'éolienne : le paysage ne subira pas de modification durable et notre mode de vie ne sera pas altéré.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, confirme que le Conseil général n'a jamais pris position sur les éoliennes. Lors de la législature précédente, il n'y a pas eu de débat sur ce thème, ni au bureau, ni au sein des commissions du Conseil général.

Philippe Bruchez, conseiller général UDC, souhaite que deux portes du collège de Saxé soient réparées au plus vite. Il demande également s'il ne faudrait pas discipliner les gens qui viennent chercher leur enfant afin de ne pas gêner la circulation et la visibilité pour les enfants cyclistes ou piétons ?

Grégory Carron, conseiller communal PLR, affirme que tout est sous contrôle. Un rendez-vous a été pris avec le concierge, Etienne Roduit, et la police est très présente devant le collège. Il est clair que les parents ont aussi leur part de devoirs et de responsabilités.

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, communique quelques informations :

- Prochaine assemblée plénière, mardi 18 juin 2013. Sujet principal, les comptes 2012.
- Autre sujet, la loi sur les droits de mutation, qui prévoit la possibilité d'un impôt communal additionnel.
- Pas de distribution papier des règlements communaux, sauf le règlement du Conseil général. Les autres sont disponibles sur le site internet de la commune.
- Rond-point de Branson : des affiches sont collées sur les verres du Rond-point. Michel Dorsaz trouve cela irrespectueux et inadmissible.
- Le MISE vient de déposer un postulat pour des panneaux d'affichage.

Philippe Bruchez, conseiller général UDC, informe qu'une conduite, derrière chez lui, s'est détériorée, provoquant un trou d'environ 15 cm de profond, invisible pour les usagers de la route. Il est urgent de le signaler si la réparation ne peut pas se faire de suite.

Jean-Luc Maechler, conseiller général PLR, soulève le problème des transports publics. Est-ce qu'un jour on pourrait entrevoir la possibilité d'une ligne de bus entre Fully-Charrat ? Avec le CO Fully/Saxon est ce que cette idée a été soulevée ?

Edouard Fellay, Président de la Municipalité, répond que c'est une préoccupation des présidents du district. L'idée a bien été abordée dans le cadre de la nouvelle construction du CO, mais elle pose un gros problème de coût. Le développement des transports publics reste un souci constant pour la Municipalité.

Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, demande quand le panneau de verre du rond-point de Branson sera changé. Et est-il vrai que Gianadda propose une sculpture pour un des prochains ronds-points à Fully ?

Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC, confirme que le panneau, après quelques discussions avec l'assurance, histoire de prix, va être changé sous peu. Par contre, il infirme la rumeur « Gianadda ».

Michel Dorsaz, Président du Conseil général, remercie l'assemblée de sa participation active et la convie à partager un verre.
Il clôt la séance, il est 23h05.

Le Président

La Secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken